

## République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence Arrondissement : FORCALQUIER COMMUNE DE PEIPIN

## Séance du mardi 11 avril 2023

Date de la convocation : 06/04/2023

Membres en exercice : L'an deux mille vingt-trois et le onze avril l'assemblée

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Frédéric DAUPHIN, à 18 h 30

Présents: 9

15

**Présents**: Frédéric DAUPHIN, Philippe SANCHEZ-MATEU,

Votants: 13 Sabine PTASZYNSKI, Philippe BOTALLA, Gisèle JOSEPH,

Gérard MARTIN, Stéphanie MICHOT, Joëlle BLANCHARD,

Pour: 13 Odile MARTIN

Contre: 0 Représentés : Dorothée DUPONT, René SAMUEL, Patricia

VILLEMAIN, Aurélie DURAND

Abstention: 0

Excusés :

Absents: Farid RAHMOUN, Maxime SZUMIEL

Secrétaire de séance : Sabine PTASZYNSKI

DE\_2023\_026 - Objet : Budget de l'eau et de l'assainissement 2023

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal les propositions budgétaires du budget de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et recettes :

Section de fonctionnement : Dépenses / Recettes : 155 354,16 €

Section d'investissement : Dépenses / Recettes : 202 690,00 €

Ouï cet exposé et après en avoir le Conseil municipal à l'unanimité adopte le budget 2023 de l'eau et de l'assainissement de Peipin.

RF SOUS-PRÉFECTURE DE FORCALQUIER

## République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence Arrondissement: FORCALQUIER COMMUNE DE PEIPIN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean-François Leca 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site http://www.telerecours.fr/) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

À Peipin, le 24 avril 2023

Sabine PTASZYNSKI

Frédéric DAUPHIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 1/2023 et publié ou notifié

24/04/20